



BAC
Bureau d'assurance
du Canada

Communiqué

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Le BAC invite le nouveau gouvernement du Québec à faire de la résilience climatique une priorité nationale

Montréal, le 6 octobre 2026 — Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) félicite l'ensemble des députés élus à l'Assemblée nationale et le nouveau gouvernement pour la confiance que leur ont accordée les Québécois. Le BAC est prêt à travailler avec les élus afin de renforcer la résilience du Québec et protéger la sécurité financière des Québécois.

Durant la dernière décennie, les dommages assurés découlant de catastrophes naturelles au Québec ont doublé, passant de 3,7 milliards \$ entre 2006 et 2015 à 8,1 milliards \$ entre 2016 et 2025. En 2024, l'ouragan Debby a engendré à lui seul des pertes assurées de 2,9 milliards \$. Plus récemment, les pluies diluviennes survenues à Montréal et dans les municipalités avoisinantes les 20 et 21 juin 2026 ont causé plus de 442 millions \$ de dommages assurés, le tout selon les plus récentes estimations de Catastrophe Indices and Quantification Inc. (CatIQ). Il est urgent d'agir.

Une proposition structurante : un ministre dédié à la résilience

Pour piloter et optimiser l'action du gouvernement, le BAC recommande la nomination d'un **ministre de la résilience**. À l'instar d'autres juridictions, cette nomination ferait en sorte d'attribuer la responsabilité d'arrimer les efforts en adaptation, en aménagement du territoire, en infrastructures, en sécurité civile et en soutien aux collectivités touchées par les catastrophes climatiques, à un membre de l'exécutif. Une telle fonction éviterait que les efforts visant la résilience soient fragmentés et permettrait un suivi transparent des engagements pris envers la population.

Des demandes concrètes pour le nouveau mandat

Parmi les initiatives que ce ministre pourrait porter pour protéger les Québécois, leurs maisons, leur patrimoine et leurs entreprises, le BAC réitère l'importance des suivantes :

1. Bonifier le soutien financier aux propriétaires. Accroître l'aide destinée aux propriétaires afin de favoriser l'adoption de mesures d'adaptation et de mitigation des risques, notamment l'installation de clapets antiretour, l'amélioration du drainage des terrains et la mise en place de dispositifs de protection contre les inondations.



2. Renforcer l'appui aux municipalités. Soutenir davantage les municipalités dans la planification, l'entretien et l'adaptation des infrastructures publiques afin qu'elles puissent mieux faire face à l'évolution des risques climatiques et protéger les milieux de vie.

3. Encadrer davantage l'aménagement du territoire. Limiter le développement de nouvelles constructions dans les zones les plus exposées aux risques d'inondation ou à d'autres aléas naturels afin de réduire durablement la vulnérabilité des collectivités.

Citation

« Les événements climatiques extrêmes continuent de bouleverser le quotidien des Québécois. Nous sommes prêts à travailler avec le nouveau gouvernement dès son entrée en fonction pour protéger nos communautés et nos entreprises. Attribuer la responsabilité de la résilience à un ministre permettra d'optimiser les efforts du gouvernement et l'impact pour la population, à un moment où chaque investissement compte. » - Laurent Fafard, vice-président, Québec, Bureau d'assurance du Canada

– 30 –

À propos du Bureau d'assurance du Canada

Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) est l'association sectorielle nationale représentant la majorité des sociétés privées d'assurance habitation, automobile et entreprise du Canada. Il offre différents services aux consommateurs afin de les informer et de les accompagner lors de la souscription de leurs assurances ou lors d'un sinistre. Pour tout autre renseignement, nous vous invitons à visiter notre site Web : <https://bac-quebec.qc.ca/>

Renseignements :

Mélanie Fontaine
Conseillère principale, Communications
medias@bac-quebec.qc.ca